

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013

3/2 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » -
« LES THUYAS » ET « LES CYPRES » – RUE DU LANGUEDOC –
PARCELLES SECTION AI N° 328 ET 329 – CESSION A VILOGIA

Vilogia envisage une opération de résidentialisation des espaces extérieurs privés des résidences « Les Thuyas » et « Les Cyprès », sises avenue Marc Sangnier à Mons en Barœul.

Pour mener à bien cette opération, Vilogia doit s'assurer, au préalable, de la maîtrise foncière des terrains communaux nécessaires (référéncés en R3b au plan parcellaire établi par le cabinet géomètre-expert Berlem le 23 avril 2010).

Les parcelles utiles à Vilogia correspondent aux terrains cadastrés section AI n° 328 et 329, situés rue du Languedoc, d'une contenance respective de 1 999 m² et 2 395 m², appartenant au domaine privé de la commune. Ces parcelles sont classées en zone UAr au Plan Local d'Urbanisme.

Dans le cadre de la convention financière de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons », signée le 7 juillet 2009, il est envisagé que la commune cède à Vilogia les parcelles désignées ci-dessus, à l'euro symbolique. Suite à la sollicitation de la ville, les services de France Domaine ont confirmé cette évaluation.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de :

- décider la cession, à l'euro symbolique, correspondant à l'avis des Domaines, au profit du bailleur Vilogia, des terrains cadastrés section AI n° 328 et 329 sis rue du Languedoc, d'une surface totale de 4 394 m²,

- autoriser Monsieur le Maire à engager les formalités nécessaires à la cession et à signer l'acte qui sera rédigé en l'étude de Maître DELETOILLE, notaire à Lille, les frais afférents à cette cession étant à la charge de l'acquéreur,

- inscrire le montant de la recette à l'article fonctionnel 95, compte nature 024.

Cette délibération est adoptée avec 33 voix pour ; une élue s'étant abstenue : Mme PADISSIS.